

## Note relative à l'identification du foncier et à ses contraintes.

Ce projet devra comporter la réalisation de logements, de parkings sur l'assiette foncière et de commerce à rez de chaussée.

Ce projet devra remplir les conditions nécessaires aux prescriptions des architectes des bâtiments de France avec notamment la conservation des façades sur la grand rue et s'intégrer au site en y joignant des espaces verts.

Particularités :

➤ Centre de tri de la Poste

Le projet devra prendre en compte un commerce de 90m<sup>2</sup> destiné à la Poste.

➤ Local transfo France Télécom

Le projet devra intégrer le local transfo sur le site, prévoir l'alimentation, la préservation de son alimentation et un accès pour la maintenance technique à terme.

➤ La parcelle H 141 est exclue de l'emprise foncière du projet.

➤ La parcelle bâtie H 144, restera à usage public (mairie + lieu culturel), est donc exclue de l'emprise foncière du projet.

➤ Contraintes de stationnements.